

DELIBERATION N° 96-25

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Le dix avril deux mille vingt-cinq à dix-huit heures et trente minutes, les membres du conseil communautaire, désignés ou représentant chaque commune membre, se sont réunis au siège de la CCM à Susville, sur convocations qui leur a été adressée par la Présidente, datées du 28 mars et 4 avril 2025 conformément aux articles L2122-7 et L2122-8 du CGCT applicables en la matière. Secrétaire de séance : Jean-Luc RAVANAT.

Présents :

SAVIGNON Joseph	GONNORD Franck	CHAUD Frédéric	PERRIN Gilda
SERRE Emmanuel	BONNIER Eric	GRIET Bernard	PAULIN Jean-Paul
KRAMARCZEWSKI Bruno	BARI Nadine	SAURAT Coraline	LE TRAOU Dominique
BONOMI Jean-Pierre	CIOT Xavier	LANEYRIE Jean-Marc	PONCET Denis
MULYK Fabien	FAYARD Adeline	TOSCAN Michel	BALMET Lucie
FAURE Philippe	DECHAUX Marie-Claire	TURC Sylvain	JEANNIN Michel
PREVOT Fabienne	GIRARDOT Frédéric	STUTZ Anne	MAUGIRON Frédéric
BRUGNERA Jean-Michel	TRAPANI Mary	CURT Jean-Pierre	MAUGIRON Gilbert
GERBI Franck	GIACOMETTI Geneviève	GIRAUD Murielle	BARTHELEMI Maryse
ROBERT Philippe	GARCIA Bernadette	RAVANAT Jean-Luc	ROUSSET Alain
MASLO Raymond	TAVERNA Philippe	BALME Eric	MORA Serge
LAMOUR Jérôme	JOUBERT Thierry	MENDEZ Alain	

Absents excusés représentés : ROSSI Angélique (pouvoir à SAURAT Coraline), LAMOUR Jérôme (pouvoir à LE TRAOU Dominique), DURAND Bernard (pouvoir à GIRARDOT Frédéric), BRUN Sylvie (pouvoir à TRAPANI Mary), LAURENS Patrick (pouvoir à FAYARD Adeline), MONTANER-DUMOLARD Guillaume (pouvoir à BONNIER Eric), PONTIER Joël (pouvoir à BARI Nadine), CHATTARD Arnaud (pouvoir à BRUGNERA Jean-Michel), GRAND Florence (pouvoir à MULYK Arnaud).

Nombre de délégués en exercice : 62
Nombre de délégués présents : 47
Nombre de pouvoirs : 09
Nombre de délégués votants : 56

OBJET : POLITIQUE DECHETS DU TERRITOIRE DE LA MATHEYSINE : CAP DECHETS 2030

La politique publique déchets de la Communauté de Communes de la Matheysine a fait l'objet de trois récentes rencontres :

- Séminaire des élus organisé le vendredi 22 novembre 2024 ;
- Conférence des Maires le jeudi 13 février 2025 ;
- Commission interne thématique déchets le lundi 17 mars 2025.

Pour mémoire, la compétence déchets est devenue une compétence communautaire lors de la fusion des trois EPCI en 2014.

Depuis, l'intercommunalité a beaucoup œuvré pour la qualité de la collecte et du traitement des déchets sur notre territoire. Les résultats sont positifs et en progrès mais il convient d'insuffler de nouvelles orientations afin de répondre à nos enjeux.

La stratégie « Cap déchets 2030 » comprend plusieurs axes de travail et décline trois principales orientations :

1/ Une nouvelle politique pour les professionnels :

- Réserver l'usage des déchetteries et points propres aux particuliers
- Orienter les professionnels vers des déchetteries privées
- Proposer des scénarios pour la mise en place d'une redevance spéciale pour certains professionnels

2/ Rationaliser les points de collecte et mieux accueillir nos usagers :

- Installer un contrôle d'accès en déchetteries (barrière avec reconnaissance de plaques ou badges, vignettes,...)
- Moderniser nos déchetteries (augmentation des flux de tri, sécurité, point d'eau,...)
- Supprimer, à terme, les bennes isolées
- Installer des points de collecte de déchets verts

3/ Intensifier nos efforts

- Amplifier la collecte des biodéchets
- Confirmer l'embauche d'un ambassadeur du tri
- Promouvoir les initiatives associatives (ressourcerie, recyclerie)

Aussi, Madame la Présidente propose à l'assemblée d'adopter le document-cadre « Cap déchets 2030 » (annexé à la présente délibération).

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** les orientations décrites dans le document cadre relatif à la politique déchets de la Matheysine dénommée CAP DECHETS 2030 ;
- **VALIDE** les trois principales orientations déclinées ci-dessus ;
- **DONNE MANDAT** à Mme la Présidente pour approfondir chacune des orientations ;
- **ACTE** que des délibérations complémentaires devront intervenir ultérieurement dans le cadre du déploiement de cette politique et de ces orientations ;
- **CHARGE** Mme la Présidente de présenter annuellement un bilan des avancées de la politique déchets CAP DECHETS 2030 ;
- **AUTORISE** Mme la Présidente à engager les démarches et à signer tous les documents rattachés à cette décision.

Ainsi fait et délibéré à Susville, les jour, mois et an désignés ci-dessus, et ont signé les membres présents.

Certifiée conforme, le 10 avril 2025

**La Présidente,
Coraline SAURAT**

